



Séance du 18/12/2024

Délibération N°181224/05

| | |
|--|-----------|
| Nombre de conseillers en exercice : | 47 |
| Présents : ... | 36 |
| Excusés : | 3 |
| Pouvoirs : ... | 8 |
| Votants : ... | 44 |
| - dont « pour »: ... | 44 |
| - dont « contre »: ... | 0 |
| - dont abstention : | 0 |

Le 18 décembre 2024 à 20h30, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes d'Aire sur l'Adour, convoqués le 12 décembre 2024, se sont réunis sous la présidence de **Monsieur Philippe BRETHERS à SAINT AGNET**.

Présents : Mrs et Mmes, LAGRAVE Xavier, ASSIBAT Marie, , LAFFITAU Corinne, BARRAILH-LAFARGUE Vincent, MECHIN Isabelle, PELLARINI Philippe, BARRAUD Danielle, BOP Philippe, MARTI Jérémy, CAZABAN Yves SAINT GERMAIN Paulette, LEBLOND Stéphane, DUPOUTS Roland, BOULIN Thierry, SEBI Catherine, BERDOULET Cédric, DUCONGE Joëlle, CASTAING Marie Laurence, SAINT GENEZ Daniel, LAMOTHE Michel, LALANNE Jean Michel, LAFARGUE Vincent, VACHER Béatrice, BRETHERS Philippe, BAQUIE Pascal, GIJSBERS Lambert, FABERES Nadine, PARGADE Jacques, MADER Karl, DOREILH Jean-Paul, DUFAU Jean Jacques, CAMPAGNE Jean Luc, LAMARCADE Lydie, AZIDROU Jean Louis, MARQUE Michel, LABORDE Benoit,

Excusés : DUBOSC Sonia, DARRIEUMERLOU Nathalie, SAINT GERMAIN Dominique,

Pouvoirs : BARON Chrystelle à LAFFITAU Corinne,
POMIES Claude à LAGRAVE Xavier,
MALHERBE Bernard à PELLARINI Philippe,
MARTIN Didier à ASSIBAT Marie,
GACHIE Florence à MARTI Jérémy,
DEHEZ Gérard à BERDOULET Cédric,
CARREAU Pascal à GIJSBERS Lambert,
LAFARGUE Lionel à BRETHERS Philippe,



Objet : Rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité des services publics du SIEBAG

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article D.2224-3,

Ayant entendu la présentation faite par Monsieur le Président du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité des services publics d'eau potable du SIEBAG,

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

PREND ACTE de la présentation du rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité des services publics pour la compétence eau potable du Syndicat des Eaux du Bas Adour Gersois, annexé à la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le président

Philippe BRETHERS

